



« Nous ne cherchons pas la bagarre, mais nous ne fuirons pas la bagarre. Que ceux qui veulent nous imposer la bagarre se préparent à la bagarre », cette déclaration presque martiale de Maurice Kamto n'aura finalement pas ébranlé le régime en place.

En déplacement à Douala le mardi 30 novembre 2021, le leader du MRC s'était adressé à ses partisans au siège régional de son parti à Grand Moulin, Deido.

Dans un ton ferme, le patron de la Résistance Nationale mettra en garde le régime sur le maintien en détention des militants et sympathisants du MRC. **« J'espère que nos amis politiques seront tous libérés et passeront les fêtes de fin d'année en famille »**, menaçait alors Maurice Kamto face à ses partisans dans un discours plutôt improvisé.

Le candidat classé officiellement deuxième à l'élection présidentielle de 2018 mettra même ses partisans en ordre de bataille : **« Si on nous impose la bagarre, alors on fera la bagarre »**.

Réponse du berger à la bergère

Seulement, les menaces de celui considéré par bon nombre de ses partisans comme le « président élu » du Cameroun n'ont point ébranlé le pouvoir en place.

Bien au contraire, les prisonniers politiques que Maurice Kamto espérait voir bientôt en liberté ont été lourdement condamnés hier mardi 7 décembre par le tribunal de Douala-Bonanjo, à des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

Ils étaient poursuivis pour la plupart pour des faits tels que : « **insurrection, révolution, attroupement, réunion et manifestations publiques** ».

Tenanbou John, Nguefack Cyrille, Fossi Appolin, Nguessan Dorgelesse Soptiam Mathurin écopent de 5 ans d'emprisonnement ferme. Tiogo Roger, Talla Kamte Robert, Tamo Kamte Anicet Adamou Sali Ndjakou Calvin, Ngagueho Rodrigue, Lati Joseph, Kaleco Dieunedort, Noubi Dieudonné, Lontio Tedah jean Calvin, Pougong Célestin, Sakang Cyrille, Seungnwso condamnés à 3 ans d'emprisonnement ferme.

Ndjeukam Arnold, Nono Jiejip Romain, Wapi Vignoli déclarés tous coupables et condamné à 2 ans d'emprisonnement ferme. Feukou Louis, déclaré coupable et condamné à 18 mois de prison ferme. Nzepang siakam déclaré non coupable de révolution, insurrection. Coupable d'attroupement et réunion et manifestations publiques. Condamné à 6 mois ferme. Zeuleufack Henry, Djonte Yondjo Sidoine Béatrice, tous deux non coupables d'insurrection. Par contre coupables d'attroupement, réunion et manifestations publiques. Ils écopent de 12 mois d'emprisonnement ferme, rapporte le site **PolitudeNews**.
